

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 15 septembre 2023

Date d'affichage : le 15 septembre 2023

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Dont pouvoir (s) : 00

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS LE DIX-NEUF SEPTEMBRE À VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Laetitia SANCHEZ, Jean-Charles DUPONT, Anne BERICHI, Frédéric BESNARD, Sandra LEBOURGEOIS, Francine DESABAYE, Céline RECHER, Elodie DESABAYE, Jean-Luc ENJALBERT, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE, Alain LOEB, Chantal QUERNIARD et Pascal SCHWARTZ.

Absents excusés : Françoise COHAN et Bernard LEBOEUF

Pas de Pouvoirs

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance: Jérôme BOURLET DE LA VALLEE

**Avenant au marché : OPERATION DE REHABILITATION THERMIQUE ET MISE EN CONFORMITE
REGLEMENTAIRE DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE « LES COTEAUX »
Avenant lot 7 – revêtement de sol souple – carrelage - peinture – ENTREPRISE DOLPIERRE**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que la commune mène des travaux de réhabilitation thermique et mise en conformité réglementaire du restaurant scolaire et de l'école élémentaire « les coteaux ». Madame la Maire indique que le devis a été signé et qu'il s'agit d'une régularisation.

Il est nécessaire de valider l'avenant au marché initial pour le lot suivant :

- Lot n°7 : selon le devis du 24/08/2023 :
 - Les travaux supplémentaires de préparation et revêtement de sol souple pour la zone des sanitaires de l'étage des classes : mortier de nivellement, primaire et ragréage, pose de sol souple, plinthe PVC : + 887.14€ HT,
 - Traitement des fissures et ragréage fibré dans classe 4 et circulation : + 1 054.74€ HT
 - Supplément de plinthe à gorge derrière les meubles mur sud de la cuisine : +154.00€ HT
 - Moins-value sur ragréage (sanitaires du RDC) 49m2 à 6.14€/m2 : -300.86€ HT

Total des travaux modificatifs pour cet avenant : + 1 795.02€ HT

Le montant de cet avenant n°1 pour le lot n°7 est de 1 795.02 HT, soit 5.96 % du montant du marché initial.

Madame la Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant avec l'entreprise DOLPIERRE titulaire du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 08 voix POUR, 05 voix CONTRE et 00 abstention,
Le Conseil Municipal :

- Approuve l'exposé de Madame la Maire,
- Autorise Madame la Maire à signer l'avenant 1 avec DOLPIERRE pour un montant de 1 795.02€ HT concernant l'opération de réhabilitation thermique et mise en conformité réglementaire du restaurant scolaire et de l'école élémentaire « les Coteaux »
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme au registre,



Laëtitia SANCHEZ,

Maire de Saint Pierre du Vauvray

Madame la Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :